

L'inégalité doit-elle être un composant de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel ?

Patrick GUILLAUMONT

 Patrick GUILLAUMONT, Président de la Ferdi.

La question est posée de savoir si l'inégalité à l'intérieur des pays devait être considérée comme un élément et donc un indicateur de la vulnérabilité dans le cadre de l'indicateur de vulnérabilité multidimensionnelle. Oui, bien sûr, entend-on puisque la «réduction des inégalités» est le 10^e Objectif de Développement Durable ! Mais pourquoi et comment ?

► Pourquoi ?

Si l'inégalité peut être un facteur de vulnérabilité c'est parce qu'elle est supposée réduire la résilience des sociétés aux différentes catégories de choc qu'ils subissent¹. Il est sans doute possible de trouver dans la littérature quelque confirmation de cette relation. Encore faut-il en préciser la nature. Face aux chocs l'inégalité peut diminuer la résilience des populations ou la capacité de réaction des autorités politiques. S'il s'agit de la résilience des populations, c'est en fait en raison de la pauvreté que les populations manquent de résilience par rapport aux chocs : l'inégalité diminue leur résilience principalement à cause de son impact sur la pauvreté. S'il s'agit de la capacité de réaction des autorités politiques, il se peut qu'elle soit amoindrie par l'inégalité, mais il faut ici reconnaître que la relation est complexe, loin d'être linéaire. Admettons néanmoins que de façon directe ou indirecte l'inégalité peut contribuer à accroître la vulnérabilité des pays en diminuant la résilience des populations et/ou la capacité de réaction des autorités politiques.

► Comment ?

Mais si tel est le cas, pour prendre en compte l'inégalité interne des pays dans l'indicateur multidimensionnel de vulnérabilité (MVI), il est nécessaire de respecter les principes sur lesquels il est convenu de fonder cet indice², en particulier le principe de séparabilité entre ce qui est exogène et ce qui est dû à la politique présente. Ce principe implique de distinguer entre la vulnérabilité et la faible résilience structurelles d'une part et la vulnérabilité et la faible résilience générale d'autre part. Seules les premières peuvent être utilisées pour déterminer l'octroi de certains avantages aux pays identifiés

comme très vulnérables, que ce soit pour l'accès à tel ou tel mécanisme commercial préférentiel ou comme critère d'allocation de ressources concessionnelles pour le développement : la vulnérabilité structurelle, celle qui est exogène et ne peut être attribuée à la politique présente des pays doit faciliter l'accès aux mécanismes préférentiels et conduire à une allocation de plus de ressources. En revanche la vulnérabilité ou la faible résilience qui est due à la politique présente ne doit pas conduire à de tels avantages, ce qui créerait un aléa moral ; la faible résilience liée à la politique présente pourrait en revanche être considérée comme un signe de faible performance et avoir un impact opposé à ce qui est attendu d'une faible résilience structurelle. Le MVI comme tout indice doit être conçu en fonction d'une logique claire et de l'usage que l'on veut en faire.

S'agissant ainsi de l'inégalité, elle ne peut bien évidemment pas être retenue comme un facteur justifiant plus d'aide ou d'autres avantages, ce qui serait favoriser les pays les plus inégaux. Elle ne peut donc pas figurer dans le MVI comme un élément de vulnérabilité structurelle ou faible résilience structurelle, sans en dénaturer le sens. En revanche elle pourrait figurer comme un élément de faible résilience liée à la politique, de même qu'une mauvaise gouvernance, dans un indicateur de vulnérabilité plus général et y avoir alors un impact de signe opposé à celui qu'elle aurait eue si elle avait été incluse dans le MVI structurel.

► Implications quant à l'usage de l'indice

Il est à noter que dans le CPIA (Country Policy and Institutional Assessment), qui sous une forme recomposée représente la « performance » dans la PBA (Performance Based Allocation), un des quatre clusters le composant est « Policy for Social Inclusion Equity », qui affecte de façon négative (mais avec un faible poids), le

1. Voir Guillaumont P. (2022) About Resilience in the Vulnerability Multidimensional Index (MVI). Ferdi Note Brève B241, octobre.

2. Voir Guillaumont P., Wagner L. (2022) Trois critères que doit remplir un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour être utilisé efficacement, Ferdi Note brève B234, mai.

niveau d'allocation. C'est donc bien une façon de prendre en compte l'inégalité, qui est alors considérée comme un indicateur de faible performance, non de forte vulnérabilité. Il est naturellement concevable de saisir l'inégalité de façon moins complexe. Mais c'est bien reconnaître que l'inégalité, mesurée de quelque façon a sa place dans une formule d'allocation du côté de la performance, non du côté des besoins. Si l'objectif est notamment de faire reconnaître le MVI (dans sa forme structurelle) comme un critère d'allocation, en particulier auprès des MDB, y inclure l'inégalité du côté des besoins conduirait inéluctablement à un rejet. En revanche considérer une faible inégalité comme faisant partie d'un indicateur de « performance » ou de faible résilience liée à la politique resterait conforme aux principes de

base à la fois du MVI et de l'allocation.³

Resterait encore choisir l'indicateur d'inégalité le plus adapté à cet usage, ce qui n'est pas l'objet de cette note et n'est pas une tâche facile. Il n'existe pas de "cible" quantitative correspondant au 10^e Objectif de Développement Durable "Réduction des inégalités" et le cluster "Politique d'inclusion sociale, équité", du CPIA est lui-même le résultat d'évaluations subjectives. La question est donc la possibilité de choisir un indicateur d'inégalité qui reflète une faible résistance des politiques actuelles et qui soit comparable d'un pays à l'autre, c'est-à-dire qui ait une signification similaire pour tous.

3. Voir Guillaumont P., Guillaumont Jeanneney S., Wagner L. (2020) *Mesurer les vulnérabilités pour allouer l'aide au développement, en particulier en Afrique*, Ferdi, 148 p.



Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.



Contact

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 73 17 75 30

n° ISSN : 2275-5055

